

**SESSION ORDINAIRE  
EN DATE DU  
19 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juillet à dix-neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

**Etaient présents** : Mrs DOUCET, FOURNIER, Madame PAYE, Messieurs ROBINET, CARREAU, YVELIN, MITTEAU, MORIN, RICHARD, Madame BEDU-SEPTIER, Monsieur BOISTARD.

**Etaient absents** : Madame CHARTIER, Messieurs LANGLET, CHIRITESCU-CRISAN et VAN HUFFEL.

**Secrétaire de séance** : Madame PAYE.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

**N°2018-039 – Vente du bâtiment abritant l'ancien centre de secours**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier adressé le 07 juin 2018, par Madame BONGIBAUT Alexandra et Monsieur BONGIBAUT Stéphane, RN 7 45420 BONNY-SUR-LOIRE, qui souhaitent acquérir le bâtiment abritant l'ancien centre de secours, sis au 1 Boulevard de la République à Vailly-Sur-Sauldre, au prix de **35 000 € (trente-cinq mille euros)**.

Tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

L'acte de vente sera rédigé par Maître CAUQUY Philippe, Notaire à Bonny-sur-Loire.

Le Conseil Municipal autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur DOUCET, Maire ou à Messieurs FOURNIER, ROBINET, CARREAU et Madame PAYE, Maires-Adjoints, à l'effet de signer l'acte de vente correspondant.

A la majorité cette vente a été acceptée : **8 votes pour     3 votes contre.**

**- Avancement du dossier relatif aux aménagements de sécurité route de Villegenon**

Monsieur le Maire informe que différentes sociétés ont été sollicitées pour la réalisation du passage caméra dans les canalisations d'eaux pluviales route de Villegenon, du champ de foire à la rue de la gare. Il rappelle que cette intervention qui a été demandée par les services du département est nécessaire à la mise en place future d'écluses. La société SAUR assurera cette inspection courant de la semaine 36. Une réunion avec les services du département sera organisée à l'issue de cette intervention afin de définir plus précisément l'emplacement des écluses et les possibilités d'aménagement de sécurité de cette route.

**- Inauguration de la mise en place des panneaux de jumelage**

L'inauguration de la mise en place des panneaux de jumelage avec Garcina sera effectuée courant septembre, à l'issue du voyage du comité de jumelage, qui s'y rendra du 04 au 08 septembre.

### **- Inauguration de la borne de recharge pour les véhicules électriques**

Monsieur Claude CARREAU informe qu'il s'est entretenu avec Monsieur de GERMAY, Président du SDE 18, afin de déterminer une date pour l'inauguration de la borne de recharge pour les véhicules électriques, installée Route de Chevaise. Cette manifestation pourrait avoir lieu courant septembre.

### **- Gestion du marché communal par le groupe GÉRAUD**

Le rendez-vous prévu initialement le 23 juillet prochain avec Monsieur James NAM, responsable régional du Groupe Géraud a été annulé par l'intéressé qui recontactera très prochainement la commune afin de déterminer d'une nouvelle rencontre.

Monsieur le Maire informe que la continuité du service est assurée par le Groupe GERAUD jusqu'au 31 décembre 2018 sans redevance pour la commune.

### **FPIC**

Monsieur le Maire informe que suite au conseil communautaire du 10 juillet dernier, la répartition libre du FPIC a été adoptée par les membres de la communauté de communes et rappelle que la commune de Belleville sur Loire a reversé une participation importante dans le pot commun.

#### **Proposition de droit commun**

Le prélèvement de droit commun 2018	16 279 €
Reversement droit commun	1 713 €
Solde de droit commun	14 566 €

#### **Proposition prélèvement libre votée par la CDC**

Prélèvement libre	5 722 €
Reversement libre	1 713 €
Solde libre pour 2018	4 009 €

### **- Demande de vente d'un logement par la S.A. France Loire**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Direction Départementale des Territoires qui a été saisi par la S.A. France Loire, d'une demande d'autorisation de vendre le logement situé au 12 Rue des Cormiers à Vailly.

Conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, le conseil municipal doit émettre son avis sur cette requête.

Compte-tenu qu'il s'agit d'un logement social, des différents avis, après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'ajourner cette demande et charge Monsieur le Maire de vérifier la jurisprudence en la matière.

### **Congrès des Sapeurs-Pompiers**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vailly qui informe que le congrès départemental des Sapeurs-Pompiers sera organisé à Vailly le 22 juin 2019.

### **- Avancement du dossier de la station d'épuration**

L'appel d'offres relatif aux travaux de reconstruction de la station d'épuration et à la création d'un poste de refoulement est en cours, la date limite de dépôt des offres a été fixée au vendredi 03 août 12 heures en mairie. La commission d'appel d'offres relative à l'ouverture des plis concernant ces dossiers se réunira le vendredi 03 août à 14 heures en mairie, en présence de Monsieur LABROUSSE, responsable du Bureau LARBRE INGENIERIE.

### **- Travaux au logement locatif de la Place**

Monsieur Claude CARREAU informe que Madame LION Christiane, locataire du logement communal sis 9 bis place du 08 mai à Vailly, souhaiterait pour des raisons de sécurité, que la baignoire existante soit remplacée par une douche. Il présente un devis établi par l'entrepreneur Stéphane BONJOUR de Vailly, d'un montant de 1 765.50 € pour la réalisation de ces travaux. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis proposé.

### **- Rénovation de la toiture de l'ancien syndicat d'initiative sis 5 bis place du 08 mai**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la toiture de l'ancien syndicat d'initiative sis 5 bis place du 08 mai 1945 à Vailly est en très mauvais état. Ce bâtiment qui est à la vente depuis plusieurs années à une toiture qui se dégrade et qu'il conviendrait de rénover dans les meilleurs délais.

Il présente 3 devis :	Cyrille PASQUET de Savigny en Sancerre	4 182.72 € T.T.C.
	Gérard FLEURIER de Boulleret	6 432.49 € T.T.C.
	Sté GUILLANEUF Fils de Vailly	6 288.76 € T.T.C.

La décision d'attribution sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal, après une étude plus approfondie de ces devis.

### **- Réseau internet**

Le conseil municipal déplore les difficultés récentes rencontrées dans le fonctionnement du réseau internet et qui pénalisent lourdement les administrés de Vailly.

La société Orange viendra s'expliquer courant septembre et proposer des mesures visant à améliorer l'état de couverture de la commune.

### **- Aire naturelle de camping**

Suite au conseil communautaire du 10 juillet dernier, la compétence relative aux équipements touristiques a été redéfinie. La gestion de l'aire naturelle de camping redeviendra compétence de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire regrette le peu d'intérêt dont a fait preuve la communauté de communes depuis qu'elle en avait la responsabilité et mettra en place sans tarder une commission de travail visant à redonner à ce site un dynamisme optimal.

### **- Personnel communal**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pascal BLONDIN a rendez-vous demain matin à pôle emploi afin d'établir un diagnostic personnalisé avec un conseiller dans le cadre du P E C (parcours emploi compétences), bilan obligatoire pour les contrats aidés.

Il informe également que Julien VERCOURTRE, qui a été recruté récemment, s'intègre bien à son poste.

### **- Compte rendu du conseil d'école par Christelle PAYE**

- L'effectif actuel est de 57 élèves et de 55 élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2018/2019 avec une prévision de 4 inscriptions supplémentaires.
- Il a été procédé à l'achat de manuels scolaires, les cycles piscine sont reconduits malgré l'augmentation importante du coût du transport.
- Des exercices de sécurité seront réalisés avec les sapeurs-pompiers.
- Des travaux de peinture et de petit entretien seront réalisés par les employés municipaux
- Le partage des frais du spectacle de Noël entre la commune et la coopérative scolaire sera renouvelé.
- Pas de souci particulier en ce qui concerne la cantine.
- Le remplacement de Paulette Canale, qui part en retraite au 1<sup>er</sup> octobre prochain, est en cours.

### **- Remerciements**

Des remerciements ont été adressés par des administrés pour les points à temps réalisés sur le territoire communal.

### **- Kangouroule**

Monsieur Paul ROBINET informe que suite aux interventions de Kangouroule, le mercredi, quelques points seraient à revoir. Il a été constaté à plusieurs reprises des portes non fermées, des lumières allumées, des poubelles non vidées etc.... Madame Christelle PAYE, signale que leur intervention est prévue jusqu'en fin d'année et qu'à ce jour aucune convention n'a été signée avec la communauté de communes, malgré les différentes relances effectuées par ses soins. 13 à 15 enfants bénéficient régulièrement de ce service.

### **- Grilles eaux pluviales Grande Rue**

Monsieur Claude CARREAU signale la dangerosité de deux gilles d'eaux pluviales Grande Rue. Monsieur Serge FOURNIER recontactera Monsieur COUDRAT des services du département à ce sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.*